

## ÉDITORIAL

### Schéma Stratégique des Systèmes d'Information et des Télécommunications (S3IT)

« Les technologies de l'information et des télécommunications prennent une place essentielle dans le monde d'aujourd'hui. L'internet, les réseaux de communication à haut débit, la convergence du traitement numérique des données, de la voix et des images ont pour conséquence le développement spectaculaire de nouveaux secteurs économiques et surtout de nouveaux rapports entre les hommes et dans le fonctionnement des organisations.

De surcroît, en raison de la nature de leurs missions, le Ministère de l'Éducation nationale et le Ministère de la Recherche doivent être en pointe pour réaliser le programme d'action gouvernemental pour la société de l'information lancée par le Premier Ministre dès 1998.

C'est pourquoi, au delà de la politique de formation des jeunes et des enseignants à l'utilisation et à la maîtrise de ces technologies, au delà des politiques spécifiques de la recherche et du soutien à l'innovation qui sont définies par ailleurs, il apparaissait nécessaire de mener une réflexion globale sur les orientations du ministère de l'éducation nationale et du ministère de la recherche en matière de systèmes d'information et de télécommunication ... »

Ces quelques lignes sont extraites de l'avant propos d'un texte de 148 pages<sup>1</sup> signé par Jack Lang et Roger-Gérard Schwartzenberg.

Il s'agit d'une « réflexion globale du Ministère de l'Éducation nationale et du Ministère de la Recherche en matière de système d'information et de communication ». Ce document « constitue un texte fondateur qui, pour la première fois, définit une politique générale d'évolution des systèmes d'information et des télécommunications pour l'ensemble des personnels administratifs et enseignants » avec la généra

---

<sup>1</sup> Téléchargeable au format pdf sur : <http://www.education.gouv.fr/syst/schema/som.htm>

lisation de l'usage des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

Ce schéma stratégique ne traite pas, malheureusement, de la maîtrise et de l'usage pédagogique des technologies : ainsi, il ne traite ni des logiciels pédagogiques, ni des contenus, ni des méthodes d'enseignement.

On peut lire dans l'introduction : « Le M.E.N. et le M.R. sont engagés dans nombre d'évolutions qui, en encourageant le renouvellement des savoirs, l'instauration de nouvelles pratiques pédagogiques, l'ouverture internationale, l'essor de la recherche, contribuent à apporter une réponse aux enjeux de la société d'aujourd'hui ». Ce schéma, qui s'inscrit dans le programme pluriannuel de modernisation, s'intègre dans un processus de changement. Il est question « d'évolution réelle des méthodes de travail », de « gestion de la connaissance », « d'impatience des utilisateurs », de « pilotage global », de « planification »...

Dans le chapitre « Encourager l'usage des T.I.C. dans l'enseignement » : retenons à propos des Établissements, la nécessité de réseaux internes, de personnes-ressources chargées de la coordination et de l'animation des aspects pédagogiques qui doivent pouvoir faire appel à des compétences techniques, notamment pour l'administration des réseaux et des serveurs. Au niveau académique : « Les établissements doivent donc bénéficier d'un service d'assistance technique disponible à tout moment » et de services adaptés sur le plan pédagogique. L'échelon national doit concevoir des services pédagogiques en réseau de qualité et piloter les nouveaux usages (réflexion, suivi, évaluation).

« L'objectif du schéma stratégique est d'aboutir à un système de communication performant qui soit au service de l'ensemble des acteurs et favorise le travail d'équipe entre les enseignants les différents services académiques et avec les établissements. » Internet mais aussi un « intranet fédérateur ». L'accès à distance aux systèmes d'information « est de plus en plus nécessaire » dans le domaine pédagogique notamment. Le projet de « bureau virtuel » ou « bureau électronique » des enseignants s'inscrit dans cette problématique. Dans le dispositif également, l'infocentre académique et l'infocentre ministériel (pages 18-19).

Ce document comprend de nombreuses propositions que nous ne saurions renier tant elles correspondent à des demandes de l'EPI depuis de nombreuses années :

- « ... la nécessité d'un véritable pilotage politique des systèmes d'information » (p. 28) ;
- « ... le développement des technologies de l'information et de la communication induit des coûts qui doivent être mis en regard de l'investissement qu'ils représentent » (p. 28) ;
- « ... poursuivre et étendre les plans de formation des personnels chargés de la formation initiale des enseignants et accompagner, par la formation continue, les évolutions dans le métier des enseignants » (p. 36) ;
- « ... La mise en œuvre de ces formations nécessite : à court terme, de connaître et de mobiliser toutes les personnes-ressources compétentes que leurs compétences soient validées ou acquises par auto-formation, à moyen terme, d'enrichir le vivier de formateurs et de personnes-ressources en recréant des formations longues (de 2 à 3 mois) pour les enseignants volontaires en exercice, en proposant une « mention T.I.C. optionnelle aux stagiaires d'I.U.F.M (p. 37) ;
- « ... Il (le schéma stratégique) veillera en particulier au développement d'une culture informatique partagée désormais indispensable à tous les niveaux de responsabilité » (p. 37) ;
- « ... L'assistance fait partie, avec les actions d'information, de formation et de conseil, du dispositif général d'accompagnement de la mise en œuvre de l'informatique et des T.I.C. par un utilisateur » (p. 57) ;

... quelques pépites noyées dans 150 pages d'un texte qu'il ne reste plus qu'à appliquer.

On apprend, en pages 39 et 40, que le total des dépenses informatiques (3 milliards) représentait, en 1998, 1% du budget du MENRT ... ce qui apparaît « relativement faible ». Les rapporteurs ont le sens de la litote.

Jean Bernard VIAUD  
Président de l'EPI  
Paris, juin 2000

*NDLR : La numérotation des pages correspond au texte téléchargé au format pdf.*